DÉLIBÉRATION N° CA 21-29 DU 16 NOVEMBRE 2021

relative à la modification du délai d'engagement des actions aidées au titre de l'appel à projets « Innovation pour la gestion de l'eau »

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.213-8-1, L.213-9-1 et R.213-39,
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie et notamment la partie H3-Les opérations pilotes et les appels à projets,
- Vu la délibération n°CA 20-31 du 6 octobre 2020 relative au lancement d'un appel à projets «Innovations pour la gestion de l'eau»,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 16 novembre 2021.

DÉLIBÈRE

Article 1

Le délai d'instruction des dossiers par la commission des aides au titre de l'appel à projets « Innovation pour la gestion de l'eau », est reporté au 31 mars 2022.

Article 2

Les délais de commencement des opérations soutenues à ce titre relèvent des conditions générales prévues au 11^{ème} programme.

La Secrétaire du conseil d'administration Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Sandrine ROCARD

Le Président du conseil d'administration

Marc GUILLAUME